

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 novembre 2019

Rapport de la CLECT : Pour la commune de Clermont-Créans, le montant des charges transférées s'élève à ZERO euro pour la compétence gémapi et Zéro euro pour la compétence enfance jeunesse au titre de l'année 2019 et 7 078,50 euros pour la compétence enfance-jeunesse en année pleine à compter de 2020.

Participation aux frais de fonctionnement RASED : Sur la base des effectifs constatés à chaque rentrée, Il sera procédé au règlement de la somme annuelle redevable par la commune à la caisse des écoles de La Flèche.

Vente de chemins (rapport enquêteur) : suite à l'enquête publique, englobant les 3 ventes, qui s'est déroulée du 11 au 28 octobre 2019 et le rapport du commissaire enquêteur donnant un avis favorable au projet d'aliénation desdits trois chemins. Le Conseil vote une vente à 2€ le m². Les frais du géomètre, du notaire et du commissaire enquêteur seront à la charge des demandeurs.

Avenant au contrat de bail épicerie (changement de statuts du gérant) : le gérant de l'épicerie change ses statuts, un avenant sera dressé prenant en compte ces modifications au 1^{er} janvier 2020.

Tarification assainissement 2020 : à compter du 1^{er} novembre 2019 les tarifs restent identiques à l'an passé, à savoir : 1.06€ au M3 et 61€ abonnement annuel.

Fonds de concours pour épicerie, tracteur, accessibilité salle des fêtes, bloc sanitaire du parc et école :

Considérant que sont éligibles aux fonds de concours :

- les travaux de modernisation, de mise en conformité et d'accessibilité nécessaires avant la reprise de l'épicerie
- l'acquisition d'un tracteur,
- les travaux de mise en conformité d'accessibilité salles des fêtes et Ram
- le renforcement accès sécurisé (vigipirate), installation fibre et mise aux normes des sanitaires et dortoir sur le site scolaire des délices.
- Bloc sanitaire dans le parc des délices

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le maire à faire une demande pour ces fonds auprès de la CCPF

Renouvellement du RIFSEEP : Par aucune opposition, deux abstentions et huit voix pour, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le renouvellement des enveloppes RIFSEEP au 1^{er} janvier 2020

Demande de subvention exceptionnelle 2020 assoiffés d'azur : Un dossier artistique déposé par l'association les assoiffés d'azur pour le projet 2020 accompagné d'une demande de subvention de 1 500€ a été validé à l'unanimité.

Communications diverses :

dont acte financier : Un « don acte » a été lu concernant un virement interne de crédit.

M. Mme FAGAULT ont souhaité que leur courrier en date du 10 août 2019 en lien avec le PLUi soit rendu public en réunion de conseil

Information et présentation du collectif opposé au projet éolien impactant la garenne aux saars a été reçu.